

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 9 décembre 1986, vous avez adopté le principe de l'extension à dix-huit trous du Golf du Colorado, à partir des neuf trous existants.

Parallèlement, la Municipalité avait proposé l'inscription de cet aménagement dans le cadre des Opérations Intégrées de Développement (O.I.D.).

Cette proposition a été retenue, et il convient donc d'engager dès à présent les études de cet équipement.

C'est pourquoi, en raison de la nature très spécifique de cette opération, je vous propose de lancer un appel de candidatures de concepteurs spécialisés dans ce domaine en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre, conformément à l'article 314 bis du Code des Marchés Publics.

A cette fin, il vous appartient de déterminer la composition de la commission chargée d'examiner les candidatures.

Cette commission pourrait comprendre :

- Le Maire, Président,
- Trois membres du Conseil Municipal (à désigner),
- Un représentant du Conseil de l'Ordre des Architectes,
- Le Président de l'Association Sportive du Golf du Colorado.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à lancer ce concours de maîtrise d'oeuvre ;
- d'approuver la composition de la commission d'examen des candidatures et de désigner les deux membres du Conseil Municipal appelés à y siéger.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Affaires Générales

Elle émet un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Il vous est proposé de désigner trois membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission chargée d'examiner les candidatures des concepteurs pour l'extension du Golf du Colorado. Y a-t-il des volontaires ?

Monsieur MANES, vous ne nous écoutez pas. On risque de désigner lesdits membres à votre insue.

M. MANES : Je pensais, Monsieur le Maire, qu'en tant que Délégué au Colorado j'étais automatiquement désigné par le Conseil Municipal.

LE MAIRE : Bien. Les deux autres membres pourraient être Messieurs PAYET Paul et LAURET Gérard. Le Maire est Président. Il faut mettre en oeuvre ce qui rassemble, et non ce qui sépare.

Y a-t-il des intervenants ? Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

En outre, sont désignés pour siéger au sein de la commission chargée d'examiner les candidatures des concepteurs pour ce projet d'extension :

- \* Monsieur MANES Gilbert, 13ème Adjoint au Maire,
- \* Monsieur LAURET Gérard, Adjoint Spécial de la Montagne 8ème kilomètre,
- \* Monsieur PAYET Paul, Adjoint Spécial de Saint-Bernard.